

1999
Miss université: Les étudiants élisent leur Reine

MAGAZINE



LE CALVAIRE DE KHODR
Ces bourreaux d'enfants



EDMOND SAFRA

Pourquoi?



NOS 17.000 DISPARUS

Ravisseurs et parents témoignent



REPORTAGE
Tahiti
ou la magie des perles

3.000 L.L. N° 2196 DU 10 DECEMBRE 1999

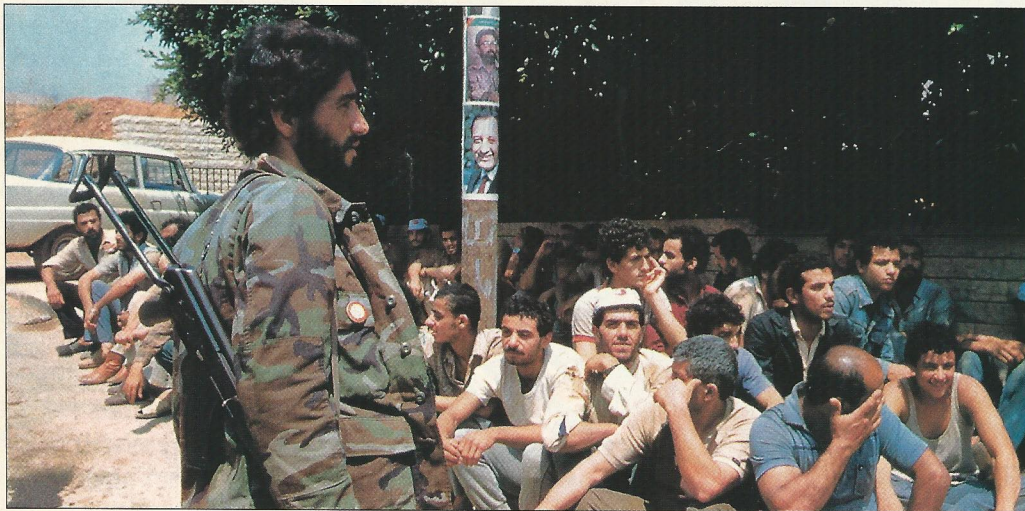
Page 26 - 36

En couverture

Les disparus de la guerre du Liban

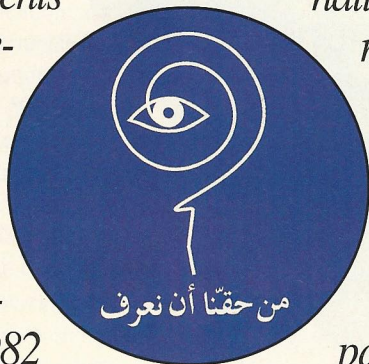
Combat des familles

Remords des ravisseurs



Le pays est en campagne. Depuis le 29 octobre, les Amis du Comité des parents des disparus ou enlevés au Liban ont lancé l'opération «Le droit de Savoir», reprenant la longue marche entreprise depuis 1982 par les familles qui ont perdu un proche dans la guer-

re civile. Pour rompre le silence de l'État libanais et reconnaître à la société libanaise son droit de s'exprimer sur la guerre, Magazine leur donne aujourd'hui la parole. Aux familles des disparus mais aussi à ceux qui ont fait la guerre, les miliciens.



Lettre au Président de la République

Depuis le lancement de la campagne «Le droit de savoir», des milliers de Libanais se solidarisent avec les Amis des parents des disparus, et adresse chaque jour une lettre au Président de la République pour rompre le silence de l'État.

Son Excellence M. le président de la République libanaise
Palais présidentiel - Baabda - Liban

Je soussigné/e...

De nationalité...

M'adresse à vous au nom du principe de l'égalité de tous devant la loi et de la justice pour tous, pour vous demander de satisfaire les revendications du Comité des amis des parents des personnes enlevées ou disparues. Ces revendications sont légitimes. Elles sont les suivantes :

1) La constitution d'une commission officielle chargée de déterminer le sort des personnes enlevées ou disparues au Liban. Cette commission devra rendre public les résultats de ses recherches dans un délai maximum d'un an à partir de sa constitution.

2) L'adoption d'un régime de protection sociale pour les familles des personnes enlevées ou disparues.

3) La proclamation du 13 avril «Journée nationale pour la Mémoire» et l'édification d'un monument symbolisant la personne enlevée à la mémoire de toutes les victimes de la guerre et pour dénoncer les malheurs qu'elle a occasionnés.

Date :

Signature :

LES 17 000 PERSONNES ENLEVÉES OU DISPARUES SONT NOS FRÈRES. IL EST DE NOTRE DROIT DE CONNAÎTRE LEUR SORT

Fax de la présidence de la République: (961-5) 922 400

Adresse Internet: www.presidency.gov.lb

Link open door

E-mail: opendoor@inco.com.lb

Dossier réalisé par Caroline Donati

Parcours du comité L'interminable marche des parents

Wadad est fonctionnaire, attachée aux services administratifs du Premier ministre. Avec énergie et minutie, elle classe les dossiers qui encombrant son bureau. Aux côtés des rapports quotidiens, émerge une pile de documents. Des formulaires identiques : une photo d'identité vieillie par le temps, l'état civil de la personne et puis une date, celle d'une disparition. Wadad Halwani est la responsable du Comité des parents des disparus.

Cette pile de formulaires résume sa vie. Depuis cette soirée du 24 septembre 1982 où des hommes viennent à son domicile pour emmener son mari. Elle ne le reverra plus. Elle avait alors 30 ans et deux enfants: Ghassan 3 ans, Ziad, 2 ans. Commence alors une longue marche pour savoir. «J'ai frappé à toutes les portes, les leaders politiques et religieux, c'était toujours la même réponse : on ne sait pas» dit-elle. Au bout d'un mois, elle décide de passer une annonce à la radio pour rassembler les personnes qui sont dans le même cas. Des centaines de femmes répondent à l'appel: ensemble, elles forment le Comité des parents des disparus. Et frappent aux portes. Celles du Premier ministre de l'époque, Chafic al-Wazan. «Il nous a donné raison, reprend Wadad, mais parce que c'était la guerre et le règne des milices, il a avoué son impuissance, il ne pouvait rien faire» Alors à chaque accalmie, chaque cessez-le-feu, ces familles contre-attaquent : des commissions sont formées par les autorités. La première, en 1984, présidée par le juge Younès aura son siège à Koraytem, puis en 1987, la direction générale du ministère de l'Intérieur met sur pieds une deuxième instance. Sans résultats. «Pas une de ces commissions n'osera faire paraître publiquement les résultats», explique l'avocat Sinan Barraje, qui accompagne le comité des parents des disparus depuis sa fondation. L'attitude ren-



force la colère des familles. Wadad : « On a vraiment eu l'impression qu'ils formaient ces commissions pour apaiser notre colère, pas pour résoudre le problème. Comme si avec le temps on allait oublier » Et puis vient la fin de la guerre. Le comité présente un mémorandum aux trois présidents, Elias Hraoui, Nabih Berri et Rafic Hariri, pour que l'on règle avec justice le problè-

me. « Nous ne réclamions pas une vengeance raconte Wadad, mais simplement une condamnation morale, pour mettre fin à tout cela et éviter qu'un jour cela ne recommence. »

Les revendications sont claires : une enquête sur le sort des personnes enlevées et disparues pendant la guerre, la proclamation par l'État du décès des personnes liquidées, la libération des autres, l'identification des ravisseurs, une assistance sociale et des indemnités pour les familles. La réponse des autorités sera claire : le 26 août 1991, le parlement adopte la loi d'amnistie qui couvre les crimes commis jusqu'au 28 mars 1991 à l'exception des crimes d'assassinat des leaders politiques, religieux et diplomates. Les victimes ▶

Nous réclamons simplement une condamnation morale, pour mettre fin à tout cela et éviter qu'un jour cela ne recommence .

En couverture

DROIT DE SAVOIR

et criminels de second plan passent à la trappe de l'oubli. Le procès de Samir Geagea commence. Les autres chefs de milices siègeront au Parlement ou au conseil des ministres. Ces anciens chefs de guerre, le comité les a rencontrés avec une simple question : où sont-ils? La réponse est invariablement la même : nous n'avons personne

«Dans la plupart des cas, nous savons quels sont les responsables, argue l'avocat Barraï. Là n'est pas la question. Mais, ce que nous n'acceptons pas c'est qu'une personnalité qui a pratiqué l'enlèvement nous dise nous n'avons personne. Ils doivent nous dire nous n'avons «plus» personne.»

Sit-in, réunions... le comité poursuit les pressions pour rompre le mutisme général de l'après-guerre. Deuxième réponse des autorités : en février 1995, le parlement vote l'amendement de la loi de 1959 sur les personnes disparues. Si cette loi résout les problèmes d'ordre juridiques (état civil, succession...) qui se posent aux familles, elle confirme le mutisme officiel en ignorant la revendication première : la reconnaissance officielle par l'État libanais du décès des personnes après enquête. Pire, elle laisse aux familles l'initiative de déclarer elles-mêmes la mort de leur proche. Une démarche que pas un n'est prêt à faire. «Comment statuer nous mêmes sur le sort de



Pas une commission n'osera faire paraître publiquement les résultats...

Toujours la même réponse: on ne sait pas.



notre parent alors qu'au fond de nous réside un espoir infime, explique cette femme. Demander un acte de décès c'est comme si on le tuait nous même.»

Trois ans plus tard, l'investiture du président Émile Lahoud donne au Comité un nouvel espoir. «En assurant à la population que tout le monde avait ses droits et que personne ne pouvait se placer au dessus de la loi, on a commencé à croire qu'on allait nous accorder notre droit à connaître la vérité», explique Wadad. De fait, avant même l'investiture du Général Lahoud, le Comité envoie le dossier à la présidence et demande rendez-vous. Jusqu'à ce jour, aucune réponse. «On est même allée au Palais de Baabda à l'ouverture des portes lors de la journée nationale du patrimoine, mais cela n'a rien donné», ajoute-t-elle. Le Comité sera finalement reçu par le Premier ministre Selim Hoss. Après avoir donné son accord de princi-

pe aux revendications des familles, il réclame les informations recueillies pour pouvoir commencer les démarches. Une demande qui fait sourire Wadad : en 1983, Selim Hoss présidait la commission mise en place par Dar al-Fatwa pour résoudre le problème des disparus.

Une enquête qui ne commence pas

«Comment peut-on dire que c'est le manque d'information qui retarde le règlement du dossier, s'insurge-t-elle. Ils savent très bien que le problème est ailleurs». De fait, le premier ministre Selim Hoss apportera un démenti officiel après l'annonce par un de ses proches collaborateurs de la constitution d'une commission d'enquête. «Chaque jour, ils nous appelle pour nous demander des informations, comme pour nous abrutir et donner l'impression qu'ils font quelque chose. Si cela était véritablement sérieux, ils ne s'adresseraient pas à nous mais aux responsables et commanditaires.» C'est sur les 2500 dossiers constitués par le comité que la sûreté générale et l'armée mènent des investigations auprès des commissariats du Liban et de la région.

Après plus de dix-sept ans de démarches, le comité n'est pas prêt aujourd'hui de se laisser duper. Mais, s'il n'a pas encore rencontré le soutien espéré auprès des autorités, il trouve aujourd'hui, un appui tout aussi précieux : celui de la population. ■